

Bulletin n°29,
été 2008



Bulletin municipal

LE MOT DU MAIRE :

Nous avons commencé à travailler sur le fond cherchant à chaque fois des solutions qui tiennent compte, bien sûr, des visions de notre programme et qui sont également des solutions d'avenir pour notre village.

L'école reste toujours une des grandes priorités pour l'équipe municipale, et nous mettons actuellement en place de nouvelles études.

Cela devient d'autant plus urgent que la maternelle et la cantine rencontrent des difficultés au niveau des normes.

Deux possibilités s'offrent à nous : soit la réhabilitation de l'ancien bâtiment avec une nouvelle extension, soit la construction d'un nouveau groupe scolaire jouxtant la Maison de la Pierre.

Les idées ne manquent pas, et nous sommes tout à fait conscients du caractère urgent de ce problème qui est, bien entendu, avant tout lié à la nécessité de trouver des financements et surtout des subventions.

Le 19 mai dernier, une nouvelle élection a eu lieu dans le cadre du SICTOMU et un nouveau bureau a été formé avec comme Président M.ZIV, un élu d'Arpailargues. La troisième Vice-présidence a été attribuée à la commune de Vers - Pont du Gard.

Nous travaillons au plus vite sur les problèmes rencontrés par toutes les communes desservies par le syndicat du SICTOMU, afin de trouver des solutions dans les meilleurs délais.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des dossiers dans nos prochains Bulletins.

Le problème d'équipement des eaux pluviales reste entier dans certains quartiers. C'est un problème qui doit être pris en compte sérieusement et rapidement.

L'ancienne municipalité a réalisé une étude sérieuse sur le sujet, à nous de mettre en œuvre ces dispositifs.

La période estivale s'annonce, profitons-en toutes et tous pour participer aux nombreuses festivités programmées : la fête folklorique le 6 juillet, l'expo de peinture de l'Académie des Beaux-arts du 7 au 13 juillet, la visite des membres du jumelage italien chez nos amis italiens du 11 au 13 juillet, le challenge Paul Longuet : la Boule du Pont du Gard le 6 août, suivi d'un méchoui le 7 août (à confirmer), la fête votive du 8 au 11 août qui commence par une aubade à la population le 8, et en septembre le Forum des associations le samedi 6, le Marché aux jouets organisé par l'A.P.E. le dimanche 14 et enfin le vide-grenier de l'Académie des Beaux-arts le dimanche 28. Voilà de quoi passer un bel été grâce aux manifestations organisées par les diverses associations, toujours très dynamiques.

Pour les enfants, n'oublions pas la fête qui marque la fin de leur année scolaire le 20 juin et le Centre de Loisirs mis en place par Familles Rurales.

A partir de juillet, vous pourrez également profiter de la navette du mercredi mise à la disposition de tous ceux qui souhaitent se rendre au Grau du Roi pour y passer une journée de mer et de plage.

Marc Poulon

Sommaire :

Le mot du Maire :
P 1

Délibérations du
Conseil municipal :
P 2

Informations
diverses :
P 8

Vie culturelle :
P 10

Sport :
P 15

Figure versoise :
P 16

Conseils Municipaux :

Séance du 7 avril 2008

Présents : M POULON. Mme BEYER. Mme BRUNEL. Mme DELJARRY. Mme FORT. Mme MOREAU. Mme ROUSSEL. M ALARCON. M BASTIDE. M BELE. M BOUVILLE. M CHAUDANSON. M COVAS-SIN. M MILESI. M PORLAN. M SAUZET. M SENO. M TOSELLO.

Absents représentés : Mme ENGBERG par M TOSELLO

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : M BASTIDE

Objet : ASSAINISSEMENT, opérations de fin d'exercice et Budget 2008

Monsieur le maire rappelle le résultat final de l'exercice 2007 dressé par Monsieur J.J. FORGET, receveur municipal et approuvé par le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 février 2008. Cet état fait ressortir en Investissement un excédent de 36 896,50 €, et en fonctionnement un excédent de 200 440,91 €, soit un **excédent global de 237 337,41 €**.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la Loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M49 (tomme II, titre 3, chapitre 5),

Constatant que la section d'investissement et de fonctionnement dudit compte administratif sont excédentaires,

Décide, à l'unanimité, sur proposition du maire, de reprendre le résultat final de l'exercice 2007 comme il a été approuvé au Budget 2008, qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 271 440,91 €

Recettes : 271 440,91 €

Section Investissement :

Dépenses : 269 770,08 €

Recettes : 269 770,08 €

Objet : C.C.A.S, opérations de fin d'exercice et Budget 2008

Monsieur le maire rappelle le résultat final de l'exercice 2007 dressé par Monsieur J.J. FORGET, receveur municipal et approuvé par le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 février 2008. Cet état fait ressortir en fonctionnement un excédent de 4 521,37 €, soit un excédent global de 4 521.37 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :
de reprendre par anticipation ces résultats au Budget 2008 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 4 921.37 €

Recettes : 4 921.37 €

Objet : BUDGET GENERAL, opérations de fin d'exercice et Budget 2008

Monsieur le maire rappelle le résultat final de l'exercice 2007 dressé par Monsieur J.J. FORGET, receveur municipal et approuvé par le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 février 2008. Cet état fait ressortir en Investissement un déficit de 498 319,07 €, et en fonctionnement un excédent de 557 302,49 €, soit un excédent global de 58 983,42 €.

Conseils municipaux



Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :de reprendre par anticipation ces résultats au Budget 2008.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur les taux d'imposition de 2007 des trois taxes directes locales.

M CHAUDANSON fait remarquer que seule la taxe foncière non bâti est en dessus de la moyenne départementale, alors que les autres taxes se situent nettement en dessous.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'établir les taux 2008 de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 9.55
taxe foncière (bâti) : 13.00
taxe foncière (non bâti) : 48.01

Ensuite Monsieur le Maire présente le projet de BUDGET 2008.

Après avoir pris connaissance de ce budget et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 abstentions), APPROUVE et VOTE le BUDGET 2008 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 105 171,62 €
Recettes : 1 105 171,62 €

Section Investissement :

Dépenses : 1 619 505,87 €
Recettes : 1 619 505,87 €

Monsieur le Maire demande aussi au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions accordées aux Associations de la commune et à d'autres organismes.

Au niveau de ces subventions, plusieurs conseillers demandent des précisions sur les conditions d'octroi, et les montants accordés. Suite à ces questions, il est décidé de revoir l'attribution de certaines subventions pour l'année 2009.

Mais auparavant, le Conseil Municipal, à l'unanimité (2 abstentions), accorde les subventions suivantes au titre de l'exercice 2008 :

Amicale du personnel :	1 871.87
Association Familles Rurales (CLSH & cantine) :	42 000.00
ESPG :	3 602.17
Amicale des Chasseurs de Sangliers :	100.00
Ass. Intercommunale de Chasse de Vers / Argilliers :	100.00
La Boule du Pont du Gard:	100.00
La Boule du Pont du Gard (concours offerts par la Commune) :	300.00
Anciens Combattants :	100.00
Association Sportive Versoise les Vétérans:	100.00
Gymnastique Volontaire :	100.00
Tennis Club :	100.00
Association Versoise d'arts Martiaux (4 clubs) :	400.00
Amitié Versoise :	100.00
Prévention Routière :	100.00
Association des Parents d'élèves :	100.00
Association Musique et Expression :	100.00
USEP(Ecoles primaires de Vers Pont du Gard) :	100.00
Association Football Club Versois :	100.00
Club Taurin : « Lou Souleu » :	100.00
Association «Atelier de loisirs créatifs » :	100.00
Association Versoise de Danse :	100.00
Académie des Beaux-Arts (2activités) :	200.00
Association des Donneurs de sang Bénévoles :	100.00
Atelier d'Expression Libre :	100.00
Comité des Fêtes :	<u>1 250.00</u>
TOTAL :	51 424,04



Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la Loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tomme II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 28 février 2008, le compte administratif 2007, qui présente **un excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **557 302,49 €**,

Constatant que **la section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître un **solde d'exécution global de : - 498 319,07 €**, entraînant un besoin de financement s'élevant à 498 319,07 €.

Décide sur proposition du maire, à l'unanimité **d'affecter au budget de l'exercice 2008** le résultat comme suit :

Affectation en réserve (compte 1068)

Séance du 14 avril 2008 :

Présents : M POULON. Mme BRUNEL. Mme DELJARRY. Mme ENGBERG. Mme FORT. Mme MOREAU. Mme ROUSSEL. M ALARCON. M BASTIDE. M BELE. M BOUVILLE. M CHAUDANSON. M COVASSIN. M MILESI. M PORLAN. M SAUZET. M SENO. M TOSELLO.

Absents représentés: Mme BEYER par M PORLAN

Objet : BT poste « LAVOIR » – rue Santa Vittoria d'Alba rue et impasse du four (TR.1)

Monsieur le maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux BT poste « LAVOIR » – rue Santa Vittoria d'Alba, rue et impasse du four (TR.1), pour un montant total de travaux de 98 000,00 € HT dont 21 814,80 € HT de participation de la collectivité.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage. Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée.

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du SMDE.

- Pour les travaux électriques, le SMDE assure la réalisation des travaux qu'il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel.

- Pour les travaux d'éclairage, cette compétence n'est pas acquise par le SMDE. La collectivité devra passer les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre nécessaire à la réalisation coordonnée des travaux.

Une fois ces conditions précisées, M SAUZET souhaite obtenir plus de renseignements sur l'élaboration du bilan financier. En tant que délégué du SMDE, il rencontrera donc les responsables de ce syndicat, afin de faire le point sur les travaux envisagés.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions),

Approuve le bilan financier prévisionnel ci-joint,

S'engage à inscrire au budget de fonctionnement sa participation,

Autorise le SMDE à réaliser les travaux d'électricité,

Versera sa participation avec :

Un premier acompte de : 11 000,00 € au démarrage des travaux

Un second acompte estimé provisoirement à 10 814,80 € à la fin du chantier

Soit une participation totale estimée : **21 814,80 €**

Prend note qu'à la réception des travaux le SMDE établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Objet : Nomination de conseillers municipaux délégués aux E.P.C.I.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'ayant procédé à la nomination de conseillers municipaux délégués aux E.P.C.I, lors du conseil municipal du 21 mars 2008, il a été omis les délégués de la communauté de communes et un suppléant au Syndicat du massif des gorges du Gardon. Il propose diverses candidatures pour chaque E.P.C.I.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, DECIDE les nominations suivantes, à l'unanimité (3 abstentions) :

Conseils municipaux



- Communauté de communes du Pont du Gard :

Délégués titulaires : Mme DELJARRY, M MILESI, M TOSELLO

Suppléants : M BASTIDE, Mme BRUNEL, Mme FORT

à l'unanimité (1 abstention)

- C.L.E.T. Communauté de communes du Pont du Gard :

Délégué titulaire : Mme DELJARRY

Suppléant : Mme FORT

à l'unanimité (1 abstention)

- Syndicat mixte d'aménagement de protection et de mise en valeur du massif des Gorges du Gardon

Délégué suppléant : Mme DELJARRY

Objet : Nomination d'une impasse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été procédé aux nominations de rues, impasses et chemins du village. Mais, l'impasse située pratiquement en face de la rue des oliviers, et donnant, depuis quelques temps, accès aux nouveaux bureaux de la société LIB, est restée sans nom, ce qui peut entraîner des difficultés pour la localisation de cette société par ses interlocuteurs. Il propose donc de la nommer.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

de nommer :

impasse des arches, l'impasse citée ci-dessus.

Objet : Subvention exceptionnelle pour le Comité de Jumelage

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le Comité de jumelage souhaite, dans le cadre du jumelage suisse, et lors de la réception de nos amis suisses, début mai 2008, une subvention exceptionnelle de 330 € afin de leur permettre d'assurer toutes les dépenses qu'impliquent un tel séjour, et qui s'avèrent très importantes pour notre comité local.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à la majorité (1 contre) des membres présents, DECIDE :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 330 € au Comité de Jumelage, en 2008.

Objet : Création des commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils avaient réfléchi, dès leur élection, à la création de commissions municipales. Il propose donc de concrétiser ces réflexions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE les créations des commissions et les nominations de leurs membres suivantes :

Appels d'offres : Bastide, Bele, Engberg, Milesi, Porlan, Sauzet

Assainissement – Station d'épuration : Bastide, Bele, Chaudanson, Deljarry, Milesi, Seno

Bâtiments communaux et Patrimoine : Bastide, Bele, Deljarry, Engberg, Seno

Projet Ecole : Bastide, Alarcon, Beyer, Chaudanson, Fort, Milesi, Moreau, Tosello

P.L.U. – Urbanisme : Bastide, Bouville, Chaudanson, Covassin, Deljarry, Engberg, Milesi, Seno, Tosello

Tourisme et Pont du Gard : Engberg, Alarcon, Bele, Beyer, Brunel, Sauzet, Tosello

Culture (commission ouverte) : Engberg, Alarcon, Beyer, Tosello

Communication et nouvelles technologies de l'information : Engberg, Alarcon, Beyer, Milesi, Roussel, Tosello

Environnement – Paysage – Protection des sites : Engberg, Bastide, Beyer, Brunel, Deljarry, Roussel, Tosello

Agriculture et bois communaux : Covassin, Alarcon, Chaudanson, Deljarry, Engberg

Voirie rurale et communale : Covassin, Bastide, Chaudanson, Milesi, Seno

Proprete – Entretien – Poubelles (Sictomu) : Covassin, Beyer, Brunel, Fort, Sauzet

Circulation et Stationnement : Covassin, Chaudanson, Moreau, Roussel, Seno

Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Fêtes – Cérémonies – Jumelages (commission ouverte) : Moreau, Alarcon, Bouville, Fort

Affaires sociales : Moreau, Beyer, Fort, Porlan, Roussel

Affaires scolaires : Moreau, Alarcon, Beyer, Bouville, Brunel, Fort, Milesi

Jeunesse – Sport – Associations (commission ouverte): Moreau, Alarcon, Bouville, Fort, Porlan

Budget – Finances : Porlan, Bastide, Bele, Engberg, Milesi, Sauzet

Commerce – Industrie – Artisanat – Carrières – Emploi : Porlan, Bastide, Bouville, Milesi, Tosello

Orientation écologique – Energies renouvelables (commission ouverte): Porlan, Bastide, Bele, Beyer, Brunel, Deljarry, Milesi, Roussel

Commission de proximité (commission ouverte): Porlan, Beyer, Milesi, Tosello

Objet : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Considérant la Loi 92-108 du 03/02/1992,

Considérant les articles L2123-23 et L2123-24 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à fixer les indemnités du Maire et des Adjointes.

Une discussion s'en suit, dans laquelle notamment M MILESI propose une diminution des indemnités envisagées pour dégager une capacité d'autofinancement plus importante dans la perspective des grands travaux que le conseil souhaite mettre en œuvre lors de ce mandat. Plusieurs élus contestent ce point de vue eu égard à la faiblesse annuelle des économies engendrées par cette proposition, et surtout en considération de l'importance des tâches qui attend les adjoints pour concrétiser les projets de ce mandat.

Après avoir délibéré et à l'unanimité (6 abstentions), le Conseil Municipal vote les indemnités ci-après :

Maire (M POULON Marc) : 43 % de l'indice brut 1015

Adjointes (M PORLAN Michel, M BASTIDE Raymond, Mme MOREAU Marie-Françoise, M COVASSIN Richard, Mme ENGBERG Eva) : 12,40 % de l'indice brut 1015 pour chacun d'entre eux.

De plus, la commune étant classée COMMUNE TOURISTIQUE, une majoration de 50 % sera appliquée sur ces indemnités de base.

Séance du 29 mai 2008

Présents : M POULON. Mme BEYER. Mme BRUNEL. Mme DELJARRY. Mme FORT. Mme MOREAU. Mme ROUSSEL. M ALARCON. M BASTIDE. M BELE. M BOUVILLE. M CHAUDANSON. M COVASSIN. M MILESI. M PORLAN. M SAUZET. M SENO. M TOSELLO.

Absents représentés: Mme ENGBERG par M TOSELLO.

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Mme MOREAU

Objet : Remboursement des visites médicales obligatoires pour les permis poids-lourds

Monsieur le Maire rappelle que chaque agent possédant le permis poids lourds doit passer une visite médicale obligatoire, tous les cinq ans, pour maintenir la validité de ce permis. Cette visite coûte actuellement 24,40 €. Or, la commune souhaite que tous ses agents du service technique aient ce type de permis, au vue du travail demandé. Monsieur le Maire propose donc de rembourser cette visite, sur justificatif à chaque employé puisque cela représente une exigence de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de rembourser les visites médicales obligatoires pour les permis poids lourds à chaque agent des services techniques sur justificatif, à partir d'avril 2008.

Objet : DELEGATION GENERALE DONNEE AU MAIRE POUR DEFENDRE DANS TOUS LES CONTENTIEUX

Monsieur le Maire expose que par la précédente délibération, du même jour, le conseil municipal lui a accordé une délégation de pouvoirs en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 CGCT, afin notamment de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Conseils municipaux



Les articles susvisés permettent au Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et ce, dans les cas définis par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de définir ces cas.

Monsieur le Maire expose que les actions intentées peuvent consister en des actions engagées tant devant les Tribunaux de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif.

Ces contentieux intéressent :

- Les contentieux des POS ou PLU, de tous documents d'urbanisme relatifs au territoire de la commune, ainsi que toutes les décisions et autorisations délivrées, de façon générale, en application des dispositions du Code de l'urbanisme.
- Les recours dirigés contre les délibérations du conseil municipal.
- Les décisions et arrêtés municipaux ou tous actes administratifs susceptibles de recours pour excès de pouvoir.
- Les autorisations et activités des services décentralisés, que la défense soit assurée directement ou par la mise en jeu d'une assurance adaptée.
- Les recours et contentieux dirigés contre les contrats de la commune, qu'il s'agisse d'un marché public, concession de service public, affermage et ce quel que soit le stade de passation ou d'exécution du contrat.
- Les contentieux mettant en cause les finances ou le budget de la commune.
- Les affaires liées à l'occupation du domaine privé ou public de la commune, toutes affaires et contentieux relatifs à la gestion des domaines de la commune, des conventions ou contrats liants la commune à des tiers.
- Les contentieux relatifs aux autorisations d'ouverture de commerces, soldes ventes liquidations et toutes autres autorisations nécessaires pour l'exploitation d'établissement ou l'exercice d'activité.
- Toute affaire liée aux travaux publics, communaux et aux marchés de travaux.
- Toute affaire et contentieux mettant en jeu la responsabilité civile, pénale, administrative de la commune, soit en défense directe, soit par le biais d'une assurance adaptée.
- Les contentieux liés aux expropriations et à l'exercice du droit de préemption, et ce à tout stade de la procédure, quand bien même les actes administratifs contestés n'émaneraient pas de la commune.
- Toutes affaires relatives à la contestation des titres exécutoires.
- Toutes affaires et contentieux liés à la gestion du personnel communal.

Monsieur le Maire propose qu'il soit débattu de cette question.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE,

1. D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir en justice, dans le cadre de la délégation de pouvoirs intervenue en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 CGCT, dans les domaines d'intervention ci-dessous :

- Les contentieux des POS et PLU, de tous documents d'urbanisme relatifs au territoire de la commune, ainsi que toutes les décisions et autorisations délivrées de façon générale en application des dispositions du Code de l'urbanisme.
- Les recours dirigés contre les délibérations du conseil municipal.
- Les décisions et arrêtés municipaux ou tous actes administratifs susceptibles de recours pour excès de pouvoir.
- Les autorisations et activités des services décentralisés, que la défense soit assurée directement ou par la mise en jeu d'une assurance adaptée.
- Les recours et contentieux dirigés contre les contrats de la commune, qu'il s'agisse d'un marché public, concession de service public, affermage et ce quel que soit le stade de passation ou d'exécution du contrat.
- Les contentieux mettant en cause les finances ou le budget de la commune.
- Les affaires liées à l'occupation du domaine privé ou public de la commune, toutes affaires et contentieux relatifs à la gestion des domaines de la commune, des conventions ou contrats liants la commune à des tiers.
- Les contentieux relatifs aux autorisations d'ouverture de commerces, soldes ventes liquidations et toutes autres autorisations nécessaires pour l'exploitation d'établissement ou l'exercice d'activité.
- Toute affaire liée aux travaux publics, communaux et aux marchés de travaux.
- Toute affaire et contentieux mettant en jeu la responsabilité civile, pénale, administrative de la commune, soit en défense directe, soit par le biais d'une assurance adaptée.
- Les contentieux liés aux expropriations et à l'exercice du droit de préemption, et ce à tout stade de la procédure, quand bien même les actes administratifs contestés n'émaneraient pas de la commune.
- Toutes affaires relatives à la contestation des titres exécutoires.
- Toutes affaires et contentieux liés à la gestion du personnel communal.

2. D'autoriser Monsieur le Maire à désigner, en temps que de besoin, par décision spécifique pour chaque affaire, un avocat,

3. Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal,

4. Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de son affichage et de sa transmission à au représentant de l'Etat dans l'arrondissement.

Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Objet : Délégation donnée au maire en matière de marchés à procédure adaptée

Suite à la modification de Code Général des Collectivité Territoriales, et plus particulièrement de l'article L2122-22-4, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention, 3 contre), donne au maire la délégation suivante :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, sous réserve d'inscription budgétaire et dont le seuil est fixé à 4 000 € HT.

Objet : Nomination de conseillers municipaux délégués à l' E.P.C.C. du Pont du Gard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'ayant procédé à la nomination de conseillers municipaux délégués à l'E.P.C.C. du Pont du Gard, lors du conseil municipal du 21 mars 2008, cette élection a été effectuée selon les anciens statuts de cet établissement. Or depuis, avec les nouveaux statuts, il faut nommer uniquement un délégué et un suppléant pour cet établissement non plus trois. Il propose donc de revisiter.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE les nominations suivantes :

- **E.P.C.C. du Pont du Gard :**

Délégué titulaire : Marc POULON

Suppléant : Jean Claude TOSELLO

Objet : Approbation du règlement du columbarium

Monsieur le maire donne lecture au Conseil municipal du projet de règlement du columbarium. Ensuite il rappelle que la législation sur les cimetières a supprimé les concessions perpétuelles, et que depuis la commune n'a pas pris de délibération pour fixer la durée de ses concessions.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

D'approuver le règlement du columbarium et de fixer le prix de la concession des cases pour les urnes à 550 € pour une durée de 30 ans renouvelable.

De fixer la durée des concessions au cimetière à 99 ans, sans changer le tarif actuellement en vigueur. Cette durée sera applicable à toutes nouvelles demandes de concession.

Objet : Choix d'une société pour le matériel de l'espace « cuisine » de la Maison de la Pierre

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la Maison de la Pierre étant terminée, il convient d'achever l'équipement du coin « cuisine », en prévoyant, pour l'instant, un refroidisseur à bouteille et une armoire à froid ventilé. Dans ce but, un marché à procédure adaptée (affichage en mairie et publicité) a été lancé pour obtenir des devis. Quatre sociétés ont fait des propositions.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention) DECIDE :

- de retenir, la société CHAMBOULEYRON NIMES sis à Pont Saint Esprit, solution la plus avantageuse économiquement, soit une armoire « gastronomique » de 1 300 L à 2 423,06 € HT, un refroidisseur inox de 580 L à 1 181,68 € HT et un four de remise en température avec ses accessoires à 3 516,09 € HT.

- de donner à Monsieur le Maire tout pouvoir pour signer les divers documents afférents à ce choix.

Informations diverses :

Ne jetez pas vos bouchons

« Le Bouchon Gardois » récupère tous les bouchons plastiques (lait, eau, etc...) en vue de leur recyclage et permettre ainsi d'offrir un fauteuil roulant à un handicapé.

Venez les déposer en Mairie de Vers-Pont du Gard. Merci pour eux !

Pour plus d'informations, contacter M. Michel Bourdin au 04 90 26 68 60





État civil enregistré à la Mairie

Naissance

Eloïse Rose TREFOULET, née le 23 novembre 2007 à Nîmes
de Pascal TREFOULET et de Odile GLADIEUX

Léa Emma TESTARD, née le 3 mai 2008 à Nîmes
De Julien TESTARD et de Véronique GUEYDAN

Eva Marie Carole BURGOS, née le 24 mai 2008 à Nîmes
De Romain BURGOS et de Audrey GIRARD

Décès

Raymond SAUVAN, décédé le 5 mai 2008 à l'âge de 82 ans

Raymonde CHAZE veuve DELLA-SCHIAVA, décédée le 9 mai 2008, à l'âge de 77 ans

Juliette THÉODOROU, décédée le 10 juin 2008, à l'âge de 85 ans

Mariage

Philippe GUIARD et Marlucia MARTINS DE LIMA, mariés le 21 juin 2008

Sylvain ARPINO et Catherine MULLER, mariés le 28 juin 2008

Votre numéro de rue, c'est important !

La Poste met en place une nouvelle équipe de facteurs qui seront chargés de la distribution du courrier et qui ne connaissent pas le village. C'est pour cela que nous vous demandons instamment de bien faire préciser vos noms et adresse complète (avec numéro et rue) en faisant les démarches nécessaires auprès des différents organismes : Sécurité Sociale, organismes de retraite, EDF, service d'abonnements, etc...ainsi qu'auprès de votre famille et amis.

Avez-vous des photos, des cartes postales ou des documents sur la vie au village autrefois ?

La Mairie souhaite organiser une grande exposition sur la vie du village autrefois. Si vous avez dans vos greniers ou vos tiroirs des souvenirs, des photos, des cartes postales, des objets, des outils (agricoles, de carrière, de métier...) ou des ustensiles, merci de nous contacter à la Mairie ou par mail : contact@vers-pont-du-gard.fr.

Enlèvement des gros encombrants

Si vous souhaitez vous débarrasser de vos gros encombrants, rien de plus simple : téléphonez à la Mairie (04 66 22 80 55) et indiquez vos nom et adresse ainsi que la nature des objets. Le Secrétariat vous indiquera le jour du passage des employés communaux, et vous n'aurez plus qu'à mettre les objets sur le trottoir devant chez vous (sans gêner le passage, évidemment !).

Nous vous rappelons que des colonnes de tris sont à votre disposition pour y déposer (et seulement à l'intérieur) les déchets que vous aurez préalablement triés.

Il y a également à votre disposition à Pont des Charrettes une déchèterie gratuite qui peut récupérer tous vos encombrants.

Merci de l'utiliser le plus souvent possible ce qui éviterait à nos employés municipaux un travail supplémentaire et du temps qu'ils pourraient utiliser à d'autres tâches.





Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

« TRIBUNE LIBRE »

Vous avez envie de partager une information ou des idées,
vous avez une histoire, drôle ou non concernant la vie ou l'histoire du village qui sûrement intéressera beaucoup de personnes,
vous souhaitez nous faire part de vos idées pour améliorer la vie du village ou votre vision de son développement,
alors n'hésitez pas à nous contacter :
Madame Eva Engberg 04 66 22 88 57 ou
Adresse mail : contact@vers-pont-du-gard.fr

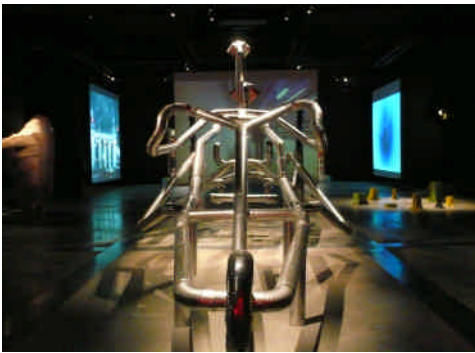
Du nouveau à la Mairie

Nous venons d'apprendre que notre actuelle Secrétaire de Mairie Véronique Roussel sera mu-tée prochainement à la Communauté de communes du Pont du Gard.

Souhaitons bonne chance à « Véro » dans son nouvel emploi.

Par la même occasion, nous souhaitons la bienvenue à son remplaçant, Bruno Fournier, notre nouveau Rédacteur territorial chef qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre prochain.

Vie Culturelle



Cela se passe à Vers..... !

Exposition : « Gorge profonde de Gargantua » au Pont du Gard

En 1532, François Rabelais écrivait que Pantagruel avait construit le Pont du Gard et l'amphithéâtre de Nîmes en moins de trois heures. 486 ans plus tard, le Pont du Gard lui rend hommage en accueillant « Gorge profonde de Gargantua », une exposition d'art contemporain organisée par le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Languedoc-Roussillon.

Au total, une trentaine d'expositions qui se dérouleront dans des lieux fréquentés autrefois par François Rabelais.

D'autres manifestations sont organisées autour de l'exposition au Pont du Gard :

- le 20 septembre à 18h dans le cadre de l'exposition : Lecture de textes de Rabelais et du fameux Pantagruel par la conteuse Sophie Joignant. Gratuit.
- Le 20 septembre à 19h : Bistrot canaille et recette de ripaille. Rive droite
- Le 19 octobre : Un après-midi de cinéma pour les enfants à partir du mythe rabelaisien du géant : à 14h projection du film « Le Voleur de Bagdad » et à 16h15 « Les voyages de Gulliver »

Prouesse pyrotechnique au Pont du Gard

Les artificiers du très célèbre Groupe F camarguais ont présenté début juin le premier volet de leur impressionnant opéra-spectacle pyrotechnique « Lux Populi » au Pont du Gard.

Tout au long de la soirée la terre, la roche, les arches du Pont et la rive gauche du Gardon ont les unes après les autres craché des bouffées lumineuses, « les Regardons » sont sortis de l'eau et d'immenses silhouettes se sont installées sur la rive avant de sauter sur les piliers du pont, puis sur les trois étages.

D'autres « Regardons » en habits constellés de petites lumières jouaient avec les flammes, marchaient sur l'eau et volaient dans les airs.





Vers : un village rhodanien

« Vers Pont du Gard – un village rhodanien », c'est le titre d'un nouveau livre sur la vie du village et ses habitants hier et aujourd'hui, ainsi que sur les perspectives d'avenir. Ce livre est écrit par Etienne Bovet, ancien sociologue et instituteur, installé définitivement à Vers dans la maison de ses parents depuis le début des années 90.

Etienne Bovet nous transmet le témoignage d'habitants du village qui racontent la vie du village autrefois avec ses commerçants et artisans, dont les métiers étaient surtout liés à l'agriculture, ses traditions et ses fêtes. Il parle aussi des changements intervenus à la suite d'évènements politiques, de la mécanisation généralisée et de l'influence qu'a eue depuis quelques années l'installation d'habitants venus d'ailleurs.

Etienne Bovet parle également du sentiment d'appartenance et de la fierté d'être Versois, de l'esprit d'ouverture et de tolérance qui font qu'on est toujours prêt à accueillir tous ceux qui montrent un vrai désir de s'intégrer en participant à la vie du village.

Le livre comprend tout un chapitre sur le village et son école : l'école comme facteur de croissance et d'intégration, le rôle des parents, et l'attachement et la connaissance des élèves de leur village.

En tant que sociologue, Etienne Bovet analyse avec beaucoup de justesse et de cœur les différents éléments et conclut en insistant sur la nécessaire maîtrise du foncier, si l'on veut éviter une réelle modification de la qualité de vie que tout le monde nous envie.

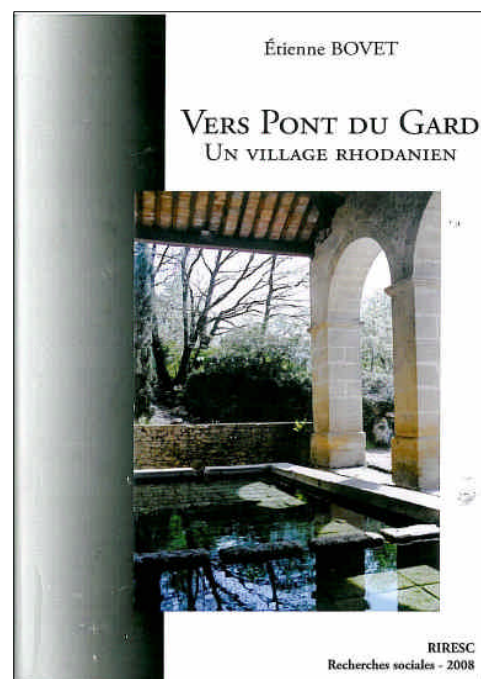
Lisez ce livre, il est plein d'informations, et nous ouvre un autre regard sur ce village que nous aimons tous.

Le livre est en vente chez Mireille, 12 €.

Concert de fin d'année :



Les élèves de l'Ecole de musique Intercommunale ont donné un beau concert très festif à l'Eglise de Vers - Pont du Gard le mercredi 18 juin. Grands et petits ont donné le meilleur d'eux-mêmes au piano, à la guitare, à la flûte traversière et au saxophone avec un programme très varié allant de la « Sonate au Clair de Lune » de Bethoven aux airs de jazz en passant par des mélodies françaises. Après les solos et les duos, la soirée s'est terminée par un vrai orchestre de guitares sous des applaudissements bien mérités.



Festival Temporock

La Communauté de Communes du Pont du Gard vous invite au

Festival Temporock

*le samedi 12 juillet
à 21h au Pont du Gard,
rive droite.*

A l'affiche de ce festival
3 groupes aux influences rock :

Laydown

de St.Hilaire d'Ozilhan,

Lanes de Pouzilhac

Marvin de l'Hérault.

Entrée gratuite.

Parking 5€.



Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Académie des Beaux Arts :

Notre exposition annuelle aura lieu à la Maison de la Pierre de Vers-Pont du Gard du 7 au 14 juillet. Entre soixante et soixante dix tableaux seront présentés, dont une vingtaine de nouveaux peints par M. Cazorla, Président de l'association. Ce sera également l'occasion de féliciter tous les participants pour leurs progrès.



Nous avons fait une première sortie sur les bords du Gardon pour une séance de peinture sur le vif et tous les participants ont été enthousiasmés.

Le temps incertain du mois de mai ne nous a pas permis de recommencer l'expérience, mais ce n'est que partie remise.

Pour la Saint Valentin, nous avons été conviés par le caveau « Le Clos des lumières » à Fournès, pour faire une exposition

des œuvres de nos peintres.

Comme chaque année, les visiteurs étaient très nombreux pour apprécier les nouveaux crus et les nouvelles peintures. Ce fut une très agréable journée.

Ensemble vocal « Si l'on chantait »

Nous avons été conviés début octobre pour participer à un concert à Remoulins.

Dans le courant du mois d'octobre, nous organiserons également un concert à Vers pour vous présenter notre nouveau répertoire.

A.E.L. (Association d'Expression Libre)



2008 est une grande année pour les petits peintres de l'A.E.L. Non seulement ont-ils, pour la 14^{ème} fois, accroché leurs œuvres dans la salle des votes de la Mairie, mais ils ont aussi présenté leur œuvre commune « Quelques Amis autour du Pont-du-Gard ». Ce livre est composé de planches représentant des plantes sauvages poussant sur notre terroir. Devant le succès de l'ouvrage, une deuxième édition a été décidée.

Le Vendredi 6 juin les prix du concours « Coup de cœur des visiteurs » ont été remis aux lauréats par le Maire Marc Poulon, en présence du Député du Gard Jean-Marc Roubaud, du Conseiller

Général Jacques Sauzet, de la représentante d'Argilliers Marie-Hélène Limouche et de nombreux parents et amis des petits artistes.

1^{er} prix : Amandine Gibert (coupe créée par Odile Ferrua, céramiste locale)

2^{ème} prix : Nina Carret (coupe de la Mairie)

3^{ème} prix : Hugo Espana (coupe du Conseil Général)

4^{ème} prix : Edouard Batsele (coupe du Crédit Agricole)

Prix du plus jeune : Virgile Crouzier (coupe du Conseil Général)

Coupe de l'A.E.L. : Margot Bouillard

Tous les participants ont reçu un livre offert par la Municipalité de Vers, ainsi que des cadeaux de leurs admirateurs.



A noter que début mai, les petits peintres ont participé au concours organisé par les magasins Proxi : Les deux premiers prix attribués par le commerce tenu par Mme Espana ont été remportés par Inès Lénard et Nina Carret.

Pour conclure la promotion 2007-2008, un repas champêtre réunira parents et enfants à Argilliers le 25 juin.

Tého



La magie des enfants.

L'été annonce souvent la fin de l'année scolaire et l'école de Vers - Pont du Gard ne déroge pas à cette règle. Le 20 juin à partir de 18h30 tout le corps enseignant, les parents, les membres de l'association des parents d'élèves et les représentants de la municipalité de Vers - Pont du Gard étaient présents pour se réjouir ensemble de cette festivité. Les enfants étaient tous excités à l'idée de dévoiler enfin leur spectacle maintenu secret tout au long de l'année scolaire.

Les festivités ont débuté avec l'annonce du départ de Monsieur Paleta qui a remercié tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette année scolaire et a souhaité bonne chance à Mme Fumat pour la reprise de la direction. Marc Poulon, Maire de Vers - Pont du Gard et Daniel Roux, Maire d'Argilliers ont tenu à féliciter l'équipe éducative pour leur travail et leur dynamisme auprès des enfants en soulignant que ce spectacle scellerait la fin de 40 ans d'association éducative entre les deux communes.



La petite et la grande section de maternelle ont donné le coup d'envoi du spectacle avec Henri Salvador, Annie Cordy et « Les Bisous » de Carlos ; a suivi le dépaysement des moyennes sections au cœur de la savane sous l'air du « Lion est mort ce soir » ; la grande section a terminé par des chants et des danses tout en couleur. Leur spectacle fut un enchantement pour les yeux et les oreilles au grand bonheur des parents. A l'entracte l'APE, comme à son habitude, a éteint la soif et rassasié la faim des petits comme des grands.

La reprise fut assurée par les CM1 en exprimant leur préavis de grève d'une enfance qui n'a pas d'âge. L'expression de l'apprentissage de l'anglais à travers les chansons montre l'intérêt qu'ont les enfants pour cette langue. Les CP ont fait passer le message « la musique n'a pas d'âge » à l'ensemble des générations présentes devant la scène. La classe de CE1/CE2 tournoyant entre leurs parapluies dans un déhanché frénétique était digne d'une revue de music hall sur Broadway ! Les CE2 dans des costumes tout en légèreté ont fait un autre tour au « cirque du vent ». De retour, les CM1, en gilet et en béret, ont posé le décor de « la terrasse du bar ». A leur première parole, avec un accent très prononcé, nous avons été transportés à Marseille. L'interprétation fut des plus réussies. Les CM2 avec leur costume en paillette et leur boa en plume, nous ont conduits dans un petit « Welcome in Cabaret » où nous attendait « Dolly » et plein de « petits papiers ». L'ambiance était époustouflante.

La remise de souvenirs des enfants à leurs maîtres et maîtresses fut un moment très émouvant pour tous. Pour clore cette excellente soirée, les Maires des deux villages ont offert les traditionnels dictionnaires aux futurs collégiens en leur souhaitant réussite dans leurs futures études.

Festivités versoises

Mercredi 6 août : Challenge Paul Longuet

Jeudi 7 août : Méchoui : La Boule du Pont du Gard

Vendredi 8 août : Aubade à la population à 19 h00

Du 8 au 11 août : Fête votive : Comité des Jeunes

Samedi 6 septembre : Forum des associations

Dimanche 14 septembre : Marché aux jouets : A.P.E.

Dimanche 28 septembre : Vide grenier : Académie des beaux-arts



Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Fête de Vers, fête des Versois



La première longue lors de la fête 2007

Comme chaque année, la fête votive de Vers-Pont du Gard se tiendra le second week-end d'août. Le Comité des fêtes donne rendez-vous aux habitants les 8, 9, 10 et 11 août pour cet événement majeur dans la vie du village. Manifestations taurines, concours de pétanque, manèges et bal seront incontournables. La « longue » et l'abrivado nocturne seront les points d'orgues des jeux taurins, il ne faudra les manquer sous aucun prétexte.

La « vote » est l'occasion pour les Versois de se découvrir et de se retrouver autour d'un verre, à l'ombre des platanes ou dans la douceur des nuits d'août au rythme d'une banda. Les jeunes et leurs aînés, les anciens habitants, comme les nouveaux arri-

vants peuvent prendre le temps de discuter et de sympathiser. L'esprit d'appartenance est très fort à Vers, mais les qualités d'accueil et la chaleur humaine des Versois sont indéniables.

« Pour nous la fête c'est sacré » dit la chanson et il est vrai que les associations, la municipalité et les commerçants se mobilisent pour offrir une parenthèse estivale unique à ceux qui feront la fête à Vers. Le cru 2008 sera une réussite grâce à vous et au beau temps qui, on vient de m'informer, sera de la partie. Le Comité souhaite aux habitants une excellente saison estivale et vous donne rendez-vous dès le 8 août prochain.

Aubades

Si au cours du mois de juillet vous voyez un groupe de jeunes sonnez à votre porte et dire : ' bonjour, c'est le Comité des Fêtes, on passe pour le Tour ! ', ne vous inquiétez pas, c'est normal ! Cette année encore, nos jeunes plus enthousiaste que jamais feront le ' Tour ' de tout le village pour vous présenter la fête et vous donner le livre du programme en échange duquel, comme la tradition le veut, vous pourrez leur faire un don (aucun montant n'est fixé, chacun donne ce qu'il veut) afin de les aider à mener leur mission à bien !

Le XX° Festival international de Folklore

La place aux Platanes offrait un cadre idéal au public très nombreux qui s'est retrouvé dimanche 6 juillet pour fêter les 20 ans des danses folkloriques, organisées, comme à l'habitude, par les Farandoleurs Cheminots Nîmois. La soirée fut particulièrement festive : les élèves de l'école de danse de Vers nous ont charmés par une gracieuse démonstration de leurs jeunes talents, suivis par les danses traditionnelles des Farandoleurs : notamment l'Arlequine dansée par les jeunes filles brandissant leurs bâtons pour chasser les mauvais esprits et tapant le sol pour le fertiliser et pour finir les Cordelles où les femmes chantent leur amour pour leur art.

Les Bretons du Blavet, accompagnés par le jeune orchestre Riwanon, ont fait une très belle démonstration des danses traditionnelles représentant différentes régions de Bretagne, notamment une Gavotte, danse emblématique dansée en chaîne.

Ensuite ce fut le tour de la Russie avec la troupe Voljanka qui nous a fait une magnifique démonstration très festive et enjouée avec des danses de la Russie Centrale. Pour chaque danse il y avait des costumes très colorés venant de différentes régions russes.

La troupe mexicaine Mixcohalt créée en 1993 et composée d'étudiants a clôturé le spectacle avec une série époustouflante de danses, dont l'impressionnante « La bruja » (la sorcière) où des jeunes filles habillées de robes blanches traditionnelles dansent avec une bougie sur la tête !. Les danseurs étaient accompagnés d'un orchestre et d'un chanteur exceptionnels.

En 2009, la Fête folklorique aura lieu le 11 juillet. Au programme des danseurs de différentes régions de France et du Portugal. Notez d'ores et déjà cette date.





Sport

Bilan du Football Club Versois...

A l'arrivée de cette saison 2007/2008, les jeunes joueurs versois échouent une nouvelle fois au pied du podium de la 2^{ème} division de district en se classant 4^{ème} sur 11 avec 42 points aux compteurs. Ils manquent l'accession en division supérieure, très certainement à cause d'un début de saison difficile où ils ne gagnent que 4 matches durant la phase aller. Heureusement, remotivés après la trêve, ils réussissent une bien meilleure fin de parcours en remportant 8 matches sur 10 joués ce qui leur permet ainsi de remonter au classement pour finir à une place honorable.

Le bilan final donne donc 12 victoires, 2 nuls et 6 défaites avec 42 buts marqués contre 28 encaissés ; souhaitons leur donc bonne chance pour l'année prochaine en espérant qu'à la fin de la saison 2008/2009 ils puissent franchir un nouveau pallier.

Le tournoi de fin d'année qui clôture la saison a eu lieu le samedi 14 juin, les 10 équipes réunies ont vu l'équipe d'Arpaillargues remporter la finale aux dépens de l'équipe versoise sur le score de 3 à 1. Ce fut, une nouvelle fois, une belle réussite avec une très belle journée placée sous le signe du soleil et de la convivialité.

Il reste encore une manifestation sur le site du stade qui se déroulera le week-end du 28 et 29 juin où les « Gladiators », célèbres supporters du Nîmes Olympique, organise un tournoi de sixte qui accueillera notamment les supporters de Bordeaux et ceux de Mulhouse qui viennent se joindre à la fête depuis plusieurs années maintenant.

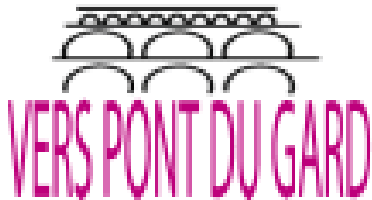
Nous vous rappelons aussi que suite à cette dernière manifestation, le stade sera fermé pour une durée d'un mois et demi environ, afin de pouvoir réaliser les travaux d'entretien annuel ce qui nous permet d'avoir une pelouse en bon état durant toute l'année.

Nous vous remercions d'avance de respecter cette fermeture qui s'avère très certainement contraignante pour certains mais qui n'en est pas moins nécessaire.



...et des Vétérans

AS VETERANS FOOT



Si aucun vétéran de Vers - Pont du Gard n'a été retenu dans la liste du sélectionneur national, Raymond Domenech, pour l'Euro 2008, ce n'est pourtant pas faute d'avoir tout fait pour y être. Les 25 membres de notre association se sont donnés à fond tous les vendredis soirs sur tous les terrains du Canton : de Serviers à Bezouze en passant par Remoulins ou encore Saint Chaptes. Si le résultat de ces rencontres importait peu puisqu'il ne s'agit que de football loisir et non pas d'un championnat, en revanche, la convivialité et

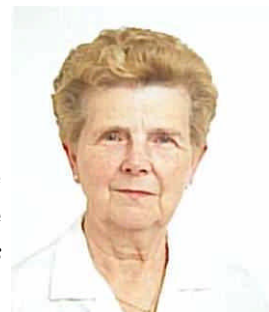
l'amour de la petite balle qui tourne nous rassemblaient non seulement sur le terrain mais ensuite autour d'un bon repas. Point d'orgue : notre tournoi annuel le samedi 31 mai 2008 au Stade Municipal de Vers qui a rassemblé 13 équipes dont une nouvelle équipe de la région toulousaine, Belberaud (4 équipes sont venues de cette région) malgré un temps plus qu'incertain. Mais les prières des vétérans ont été entendues par le Très-Haut car jamais la pluie ne s'est immiscée dans une journée sportive et de détente exceptionnelle conclue le soir par une gardiane et une animation dansante. Il ne nous reste plus qu'à dire à Mr Domenech (ou à son successeur) pour les prochaines échéances de l'équipe de France ou à tous les éventuels amoureux du ballon rond sur Vers - Pont du Gard : pensez à nous ; avec les vétérans, on n'a pas toujours les résultats mais au moins on aura toujours l'ambiance !



Figure versoise

Juste en face de la mairie, on distingue parfois à travers les rideaux la silhouette menue d'une dame de 84 ans. Si vous avez la chance qu'elle égrène pour vous ses souvenirs, vous ne vous lasserez pas de l'écouter.

C'est à deux pas, dans l'élégante maison de la place de la Madone, que Marthe Longuet a passé sa vie d'écolière, chez les sœurs. C'était le temps de la rivalité entre l'école libre et la laïque... Elle en garde des souvenirs studieux. *Des problèmes et des dictées, on en faisait... Et on ne nous emmenait pas promener !* Sauf pour la Saint Joseph, patron de l'école : la fête c'était d'aller au château de Saint-Privat ou à celui d'Argilliers, à pied bien sûr. Marthe se souvient encore des choux à la crème qu'on leur offrait dans le parc.



Marthe Longuet

Après son certificat d'études, réussi du premier coup, sa maman aurait voulu l'envoyer au collège à Nîmes mais ça ne tentait pas l'adolescente qui a préféré rester à la maison aider ses parents et s'occuper de sa petite sœur.

La boucherie dans laquelle le père de Marthe, Émile Broche, avait succédé à son propre père Laurent, venait d'être déplacée depuis le bâtiment occupé actuellement par la Poste jusqu'à l'endroit de la boucherie actuelle, où se trouvait jusque-là un des trois cafés du village, avec celui des Voûtes et un autre place Neuve. Le travail ne manquait pas entre la rénovation de la maison, la vente, la préparation de la charcuterie et l'abattage au coin de la rue du Moulin à huile (sous contrôle du vétérinaire) des bêtes achetées au marché aux bestiaux de Nîmes. Encore la charrette et les chevaux avaient-ils fait place à une remorque tirée par une voiture – une des toutes premières voitures de Vers, avec celles du boulanger M. Lafont et du maire M. Ode (le grand-père de madame Taulelle). Bonheur d'avoir grâce à cette voiture découvert la mer au Grau du Roi...

Un bœuf ramené de Nîmes chaque semaine, partagé avec un boucher de Remoulins et celui de Saint-Hilaire. Sauf pour Pâques : ce bœuf-là n'était que pour Vers. La veille on pouvait l'admirer rue Grand du Bourg avec un bouquet entre les cornes, attaché à un anneau devant la boucherie.

Le frère de Marthe, Raoul a tenu ensuite la boucherie pendant plus de vingt ans, puis d'autres l'ont reprise à leur tour, heureusement. Pouvoir faire ses courses au village, estime notre amie, c'est quelque chose d'essentiel, il faut tout faire pour conserver ces commerces de proximité.

Parmi lesquels l'épicerie, qui a été sa grande entreprise. Dans les années qui ont suivi la guerre, pendant laquelle elle s'était mariée avec Paul Longuet – un Versois de souche lui aussi, les familles étaient amies -, Marthe a conçu le projet d'ouvrir son propre commerce d'alimentation, en face de celui de Mme Dumas dont le magasin occupait le rez-de-chaussée où se trouve maintenant l'atelier pour enfants animé par Théo. Justement une autre épicière, madame Dussel mettait en vente son fonds rue du Four (l'inscription est toujours visible...) Et Marthe de s'installer en 1950 juste à côté de la boucherie, à la place du salon de coiffure pour hommes de M. Rivarel.

Gros labeur pour aménager ce bâtiment délabré, dont l'ancienne écurie débouchait par un couloir rue Grand du Bourg. Et très vite l'affluence. *Il y avait encore les tickets de rationnement, mais bientôt on ne me les a plus vérifiés, et les gens vous savez, ils avaient été tellement privés qu'ils achetaient... On vous demandait un paquet de café le matin, on revenait le soir en prendre un autre, tellement ils avaient peur de manquer !* Un gamin avait commencé ainsi sa rédaction pour l'école : « *Chez Marthe il y a de tout.* »

Puis sa première machine à laver, à la naissance de sa fille. On n'avait pas encore l'eau courante, alors il fallait pomper au puits qui se trouvait dans la boucherie. *Et j'allais rincer au lavoir... Quel monde là-bas, surtout le lundi. Il n'y avait parfois pas assez de place !*

Et les soirées d'été. *On prenait le frais, il y avait des clubs un peu partout.* Marthe aimait s'asseoir devant la boulangerie près de Madeleine Lafont, qui lui avait appris à broder. D'autres tricotaient. Et surtout, on parlait...

A combien de changements a assisté Marthe pendant les 40 ans passés dans son épicerie. Merci à elle de les faire revivre pour nous !